



Temps partiel, puis je obtenir un temps plein

Par **jimze**, le **08/07/2010** à **20:31**

Bonjour,

Voila maintenant quelque temps que je me bat au sein de mon entreprise pour obtenir un temps plein.

Toute mes demande on été fait oralement dans le bureau de mon directeur et de son adjoint. Biensur je recois un refus a chaque fois precisant qu'il n'y as pas asser de travail.

Pas asser de travail ?

Hmmm je doute, sachant que tout les mois c'est une multitude de cdd qui sont embauché.

Ces dernier occupe des postes "inferieur" au mien mais il m'arrive relativement souvent d'occuper leur poste.

Mon contrat de travail indique 120H / mois.

Avril : 130h

Mai : 142h (dont 44 en cp)

Juin : 143h

Juillet : Bien partit pour passer les 140h

Biensur l'hiver je fait dans les 120 a 130h max.

J'ai cru comprendre qu'il existait une loi qui obligeait un patron a augmenter le temps de travail de son employeur des lors que sont temps de travail indiquer dans son contrat a été dépassé sur trois mois.

A votre avis, puis je tenter quelque chose de se coter la ?

Merci a vous